

## PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h 00 au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL

Secrétaire de séance : Alain MONCEL

Convocation et affichage du 6 octobre 2022

**Membres présents** : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, GIROD Emmanuelle, HAEGELIN Mathieu, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, MONCEL Alain, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

**Excusées** : BULIN Bérangère (pouvoir donné à M. HAEGELIN), DUCREUX Florence (pouvoir donné à H.TEISSIER), HARNAL-BERIEZIAT Maryline (pouvoir donné à C. PUVILLAND), THEVENARD Béatrice (pouvoir donné à M. WIEL), CARON Laetitia.

### Ordre du jour du Conseil :

- Approbation des 2 derniers procès-verbaux
- Complexe sportif : point sur les travaux et les marchés
- Presbytère : point sur les travaux et les marchés
- Location local professionnel maison Paillard
- Affouage : tarif et nouvelles modalités
- Convention groupement de commande entretien voirie avec GBA
- Tarifs location salles communales
- Tour des commissions
- Questions diverses

### Approbations des derniers compte-rendus

Le compte-rendu du 7 septembre est approuvé (une abstention pour absence)

Le compte-rendu du 21 septembre est approuvé (5 abstentions pour absence)

### Complexe sportif : Point sur les travaux et les marchés

Les travaux ont démarré fin août. Des « algecos » sanitaires et douches ont été installés et mis à disposition des clubs sportifs. En raison des travaux, le chauffage de la grande salle restera très limité.

Après relance de la consultation du lot 4 qui a dû être scindé en 3, les lots ont été attribués comme suit :

<b>TRAVAUX</b>				
Lot 01 - Terrassement - VRD	57 400,00 €	FONTENAT	129 080,50 €	154 896,72 €
Lot 02 - Curage-démolition-gros œuvre	299 900,00 €	JUILLARD	244 000,00 €	292 800,00 €
Lot 03 - Charpente bois - mur à ossature bois	188 500,00 €	FAVRAT	223 697,72 €	268 437,26 €
Lot 04a - Couverture étanchéité	82 000,00 €	GOMES	151 225,08 €	181 471,01 €
Lot 04b- bardage		consultation en cours	????	????
Lot 04c- bardage rapporté à enduire		JUILLARD	19 539,13 €	23 446,96 €
Lot 05 - Revêtement de façades	73 000,00 €	JUILLARD	41 936,31 €	50 323,57 €
Lot 06 - Men. Ext. Acier	80 000,00 €	ROLLET	57 131,28 €	68 557,54 €
Lot 07 - Serrurerie - métallerie	60 000,00 €	MSR METALLERIE	92 259,84 €	110 711,81 €
Lot 08 - Menuiseries intérieures	58 900,00 €	LES MENUISERIES DE L'AI	88 488,89 €	106 186,67 €
Lot 09 - Plâtrerie - peinture	147 000,00 €	ARDITO JACQUET	158 113,45 €	189 736,14 €
Lot 10 - Carrelage - faïence	77 900,00 €	CARRELAGE TRONTIN	72 100,37 €	86 520,44 €
Lot 11 - revêtement de sols souples	100 000,00 €	AUBONNET	84 500,00 €	101 400,00 €
Lot 12 - équipements sportifs	1 000,00 €	consultation non lancée	????	???
Lot 13 - Ascenseur	35 000,00 €	TK ELEVATOR	22 000,00 €	26 400,00 €
Lot 14 - gradins	30 000,00 €	consultation en cours	????	????
Lot 15 - Chauffage ventilation plomberie	347 500,00 €	BAL ENERGIES	380 769,70 €	456 923,64 €
Lot 16 - Electricité	124 000,00 €	AIN BRESSE ELECTRICITE	125 611,77 €	150 734,12 €
+ OPTIONS retenues	83 850,00 €			
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 855 950,00 €</b>		<b>1 890 454,14 €</b>	<b>2 268 545,88 €</b>

Les offres sont supérieures aux prévisions, notamment au niveau du lot 4 dont une partie n'a pas pu être attribuée encore. Les offres sont à l'étude. Mme le maire indique que sans la contribution financière conséquente de Grand Bourg Agglo, ce projet n'aurait pu aboutir.

### **Presbytère : point sur les travaux et les marchés**

Suite à consultation, et relance pour le lot 4 (scindé en 2), les lots ont été attribués comme suit. Le lot 1 fera l'objet d'une nouvelle consultation, le cahier des charges ayant été quelque peu modifié. Les travaux débuteront juste après la fête des fruits d'automne pour être terminés au printemps. Des subventions ont été sollicitées auprès du Département dans le cadre de la transition énergétique, l'état (DETR) et la Région. Les dossiers sont à l'étude pour l'instant.

Dénominations des lots	Entreprises Proposées	Montant BASE HT	Montant BASE + PSE HT	Estimations en € HT	± entre offre et estimation en %
LOT 01 - VRD - ABORDS - ESPACES VERTS				07 000,00	
LOT 02 - MAÇONNERIE - DEMOLITIONS	LOISY	55 616,90 €	55 875,75 €	56 000,00	-0,68%
LOT 03 - COUVERTURE	ARCHIREL	33 760,59 €	33 760,59 €	35 000,00	-3,54%
LOT 04A - MENUISERIES ACIER - METALLERIE	MSR METALLERIE	65 355,00 €	67 175,00 €	49 000,00	33,38%
LOT 04B - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	BOURG MENUISERIE	35 600,00 €	35 600,00 €	34 000,00	4,71%
LOT 05 - MENUISERIES INTERIEURES	BEAL	38 204,60 €	38 204,60 €	39 000,00	-2,04%
LOT 06 - PLATRERIE - PEINTURE	PETETIN	42 870,00 €	42 870,00 €	50 000,00	-14,26%
LOT 07 - CARRELAGE - FAIENCES	BERRY	12 415,00 €	12 415,00 €	13 000,00	-4,50%
LOT 08 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE	FLOWELEC	32 704,13 €	29 915,33 €	44 000,00	-25,67%
LOT 09 - PLOMBERIE - VENTILATION	CLERE	26 497,54 €	36 631,54 €	28 000,00	-5,37%
<b>Total Toutes Tranches HT =</b>		<b>343 023,84 €</b>	<b>352 447,61 €</b>	<b>415 000,00 €</b>	<b>-17,34%</b>
TVA 20% =		68 604,77	70 489,58		
<b>Total € T.T.C. =</b>		<b>411 628,61</b>	<b>422 937,37</b>		

## DE202210058 - Location local professionnel Maison Paillard

Nombre de conseillers en exercice : 27  
 Nombre de présents : 22  
 Nombre de procurations : 4  
 Nombre de votants : 26  
 Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Madame Le Maire informe le conseil avoir reçu une demande de location d'un local dans le cadre de la création d'une nouvelle activité de naturopathe sur la commune.

L'ancien local des orthophonistes, situé dans la maison Paillard, d'une superficie de 9.18 m<sup>2</sup> pourrait convenir. L'ancien bail de ce local proposait un loyer de 125 € par mois, qui comparativement aux autres locations paraît beaucoup trop élevé. Elle propose donc de fixer le loyer mensuel de ce local à 70 € + les charges, réparties selon les superficies (tantièmes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et fixe le loyer de ce local à 70 € par mois (+ les charges)

## DE202210059 - Cession de bois

Nombre de conseillers en exercice : 27  
 Nombre de présents : 22  
 Nombre de procurations : 4  
 Nombre de votants : 26  
 Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Vu les difficultés rencontrées lors de la dernière saison d'affouage, Madame le maire propose un nouveau mode de fonctionnement pour fournir du bois de chauffage aux particuliers ;

Elle explique le contexte :

- Affouage : l'affouage est une parcelle de bois communale délimitée, tirée au sort, pour le chauffage des habitants de la commune. A charge pour le bénéficiaire d'assurer l'abattage et l'extraction selon les modalités précisées dans le contrat. La revente est interdite. Actuellement les tarifs communaux de l'affouage "bois sur pied" sont inchangés depuis 2006 soit 12€ le moule en bois blanc et 17€ en bois dur. Pour mémoire, 1 moule = 2,35 stères.
- Cession de bois : pour réduire les risques liés à l'abattage et proposer des volumes plus adaptés aux demandes des particuliers, la commune souhaite privilégier les cessions de bois. Le bois est proposé en bord de parcelle, en tas, à charge pour l'acheteur de le débiter sur place (ou chez lui). Il n'est pas possible de limiter aux seuls habitants de la commune (règlement ONF) mais les acheteurs doivent habiter à proximité et réserver ce bois à leur usage personnel. La vente de bois aux particuliers passe par un contrat de vente signé entre l'ONF et chaque cessionnaire.

Après en avoir délibéré, considérant la difficulté et la dangerosité d'exploiter des bois par les particuliers, considérant également le peu de parcelles accessibles à proposer, le conseil municipal accepte le principe de la cession de bois et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en œuvre.

### **DE202210060 – convention groupement de commandes voirie avec GBA**

Nombre de conseillers en exercice : 27  
 Nombre de présents : 22  
 Nombre de procurations : 4  
 Nombre de votants : 26  
 Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

En préambule, il est rappelé que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de travaux susmentionnés. Par ailleurs, afin de rationaliser le fonctionnement, la convention constitutive de groupements de commande aura désormais une durée illimitée.

Ainsi, il est proposé de conclure ladite convention entre les collectivités suivantes :

- Commune de Corveissiat,
- Commune de Courmangoux,
- Commune de Drom,
- Commune de Grand-Corent,
- Commune de Meillonnas,
- Commune de Nivigne et Suran,
- Commune de Simandre-sur-Suran,
- Commune de Val-Revermont,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,

La convention constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-

en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation des accords-cadres (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification des accords-cadres). Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins

A titre prévisionnel, les travaux feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- AUTORISE d'une part, l'adhésion de la Commune de Val-Revermont au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale, et d'autre part, de désigner la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en tant que coordinatrice du groupement de commandes ;
- APPROUVE les termes des conventions constitutives de groupement de commandes entre les communes susmentionnées et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

#### **DE202210061 – Tarifs locations salles communales**

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de présents : 22  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Madame le maire explique au conseil que dans le cadre des locations de salles communales, il y a certaines situations pour lesquelles le tarif n'existe pas.

C'est pourquoi, elle propose une nouvelle grille tarifaire, intégrant ces situations (locations d'une seule journée, ou 2 jours en semaine, ...), ainsi qu'une évolution des tarifs (notamment ceux du presbytère, suite aux travaux).

Pour information, en 2021, les recettes pour la location des salles se sont élevées à 4 062 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les nouveaux tarifs de location de salles comme ci-dessous, pour une mise en application immédiate

	Salle des fêtes de Treffort : 300 personnes à table, 400 assises						Salle des fêtes de Pressiat : 90 personnes	Salle des Remparts à Treffort : 80 personnes à table, 140 assises			Presbytère de Cuisiat : 50 personnes à table
Utilisateurs	Spéciale avec intervenants	spéciale d'association	Location 2 jours (week-end ou semaine)	Location 1 journée	Supplément service-repas	ban		AG ou conférence	Location 2 jours ou week complet	Location 1 jour	
Association ou entreprise de la commune de Val-Revenmont	315 €	190 €	430 €	300 €	100 €	100 €	Gratuit (forfait)	gratuit	250 €	175 €	Gratuit (forfait)
Associations ou entreprises hors commune	600 €	330 €	735 €	500 €	100 €			100 €	350 €	245 €	
Habitants de la commune			430 €	300 €	100 €	100 €	1 jour : 100 € 2 jours ou week : 150 €		250 €	175 €	1 jour : 100 € 2 jours ou week : 150 €
Habitants hors commune			600 €	420 €	100 €		1 jour : 150 € 2 jours ou week : 250 €		350 €	245 €	
Mise à disposition gratuite pour les associations communales 1 fois/an	Participation aux frais : forfait de 100 € avec repas, 60 € sans repas						Participation aux frais : forfait de 70 € avec repas, 40 € sans repas				

Pour les organismes communautaires : GBA, Théâtre de Bourg, BDP : gratuité des salles si entrée gratuite, et forfait participation aux frais si entrées payantes.

## Tour des commissions

**Tourisme** : demande de devis pour le site internet, le recrutement de l'adjoint au camping est en cours (très peu de candidatures – à relancer)

**Services techniques** : recrutement en cours suite à une mutation. Actuellement 11 candidatures ont été reçues.

Le site a été sécurisé par l'installation d'un portail automatique et d'une alarme. Des armoires vestiaires ont été commandées, et il est prévu de mettre en place un stockage de carburant (gazole blanc).

**Environnement** : le projet citoyen d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la cantine a recueilli 2 800 € correspondant à 26 parts

Voie douce intercommunale : une subvention leader a été accordée pour couvrir 80 % du coût de l'étude qui sera lancée début novembre

Restructuration forestière : la commission communale a été convoquée par le Département pour le 8 novembre. L'enquête publique devrait avoir lieu en fin d'hiver

**Assainissement** : les travaux ont démarré aux Bourdonnières pour environ 8 semaines

**Montmerle** : remplacement du réseau d'eau potable, début novembre. Les habitants concernés par cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux ont été reçus lors d'une réunion dédiée.

**CCAS** : le repas annuel aura lieu le 30 octobre à la salle des fêtes de Treffort, les invitations ont été envoyées, la liste pour les colis est en cours d'établissement, les colis seront confectionnés le 15 décembre pour être distribués dans la foulée.

**Scolaire** : le prix des repas est en augmentation (actuellement 5.10 €). La commune réfléchit à une solution pour éviter de faire subir cette hausse aux parents

PEDT : le programme sera complété par des séances sur l'astronomie  
Redistribution de flyers pour motiver les adolescents de 9 à 16 ans à rejoindre la commission jeunes

**Culture** : présentation du projet « il était une fois, Alice à Val-Revermont », une aventure artistique participative couvrant la période du 14 octobre au 19 novembre 2022.

### Questions diverses :

Remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde : une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu, d'autres suivront pour que les responsables puissent intégrer le rôle à tenir. Un exercice de simulation aura lieu début 2023.

Ouverture du commerce de Cuisiat pour les journées des Fruits d'automne. Puis ouverture définitive en novembre (date à préciser)

### Prochaines dates

- Vendredi 14 octobre : Spectacle « Alice » : « une histoire, une soupe et au lit »
- Samedi 15 et dimanche 16 octobre : Marché des fruits d'automne : les plantes tinctoriales
- Vendredi 21 octobre : présentation du métier de fustier à la Grange du Pin (Rémi Rufer)
- Samedi 22 octobre : 1 VTT pour 2 à la Grange du Pin
- Samedi 22 octobre : soirée des miss 15/17 ans
- Samedi 29 octobre : accueil des nouveaux habitants
- Dimanche 30 octobre : repas du CCAS
- Samedi 5 novembre : soirée cabaret du comité des fêtes
- Samedi 10 décembre : marché des créateurs et feu d'artifice

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 16 novembre à 20h  
Puis le jeudi 15 décembre à 20h

Séance levée à 22 H 10

Le Maire  
Monique WIEL



Le Secrétaire de séance  
Alain MONCEL



**FEUILLET DE CLOTURE SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

N°	TITRE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DE202210058	location local professionnel maison Paillard	26	0	0
DE202210059	cession de bois de chauffage	26	0	0
DE202210060	groupement de commandes voirie	26	0	0
DE202210061	tarifs locations salles communales	26	0	0

AGOSTINI Nathalie

LEBOEUF Jean-Luc

ALLEHAUX Dominique

MARECHAL Robert

BULIN Bérangère

pouvoir donné M. HAEGELIN

MONCEL Alain

CARON Laetitia

excusée

MEUROU Frank

CATHERINE-BONNICI Julie

PARRAIN Noël

CHABERT Frédéric

PONCIN Elisabeth

CORDENOD Jean-Paul

PUDDU Maryse

DUCREUX Florence

pouvoir donné H.TEISSIER

PUVILLAND Christophe

DUTEL Frédéric

REVEL Jean-Louis

GAUGE Jacques

SERVIGNAT Hervé

GIROD Emmanuelle

TEISSIER Hélène (secrétaire)

HAEGELIN Mathieu

THEVENARD Béatrice

pouvoir donné M. WIEL

HARNAL-BEREIZIAT Maryline

pouvoir donné C. PUVILLAND

WIEL Monique (maire)

JOLY Olivier